

Questions orales

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Je ne pense pas qu'il y ait lieu de fournir au député une interprétation stricte, si ce n'est que dans le cas où les profits dépassent la marge bénéficiaire nette à laquelle l'entreprise est autorisée, l'entreprise enfreindrait en l'occurrence les indicateurs et serait passible de poursuites judiciaires.

M. Broadbent: Comme dernière question supplémentaire, je voudrais demander au ministre de donner plus d'éclaircissements sur ce point particulier. Le ministre veut-il dire qu'une société qui opte pour les conditions prévues dans le cas d'un produit clairement identifiable, est également assujettie à la règle des 95 p. 100 permettant de déterminer si elle a ou non enfreint les lignes directrices? Je croyais qu'il s'agissait d'un choix et qu'elle n'était pas assujettie aux deux exigences.

M. Macdonald (Rosedale): Je pense que le député confond l'application de l'un des trois différents moyens de contrôle, soit la règle du coût par rapport au prix, ou, si l'on ne peut l'appliquer, celle de la marge de profit net ou, dans le cas des entreprises de distribution, la règle de la marge de profit brut. Il se peut que ce soit la règle de la marge de profit net qui s'applique dans le cas de certains types de produits, et que, dans le cas d'autres types de produits, ce soit celle du coût net par rapport au prix.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT VIS-À-VIS LA SUPPOSÉE DILAPIDATION DES RESSOURCES DU QUÉBEC AU PROFIT DES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Hier, le premier ministre déclarait, à la suite des dires de l'ancien ambassadeur américain au Canada, que le Canada n'était pas une colonie des États-Unis. Or, hier soir, on annonçait que le secrétariat d'État américain disait que les déclarations de son ambassadeur étaient conformes à la politique du secrétariat d'État.

Monsieur l'Orateur, ma question est la suivante: Si nous ne sommes pas une colonie des États-Unis, est-ce que le gouvernement fédéral, est-ce que le premier ministre a des choses à dire ou des actes à poser à l'égard d'un gouvernement comme par exemple celui de M. Bourassa au Québec qui est en train de dilapider ses richesses naturelles au bénéfice des américains, qui passe son temps aux États-Unis à emprunter pour la baie James, l'Hydro-Québec, et le reste? Est-ce que le gouvernement central a quelque chose à dire pour empêcher le Québec de devenir une colonie américaine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je ne sais pas si je peux répondre à toute la question, mais pour ce qui est de la première partie de la question, je voudrais assurer le député, comme je pense l'avoir fait tout à l'heure, que cette prétendue déclaration du secrétariat d'État à l'effet que l'ambassadeur Porter aurait été autorisé à parler de la sorte, cette prétendue nouvelle est fautive et que le secrétaire d'État lui-même, M. Kissinger, n'est pas de cet avis-là. Or, il serait étonnant que son ministère soit d'un avis contraire au sien.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

[M. Broadbent.]

Je parlais tantôt de la province de Québec. Pour lui permettre de ne pas être une colonie américaine, est-ce que le gouvernement central permettrait à cette province d'emprunter directement de la Banque du Canada, chez nous, au lieu d'aller emprunter chez les Américains pour développer nos ressources naturelles?

M. Trudeau: Monsieur le président, je m'assurerai que le premier ministre Bourassa soit mis au courant du conseil à lui donné par le chef créditiste.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Est-ce que le premier ministre serait au courant de la déclaration des Américains, depuis l'élection du Crédit social en Colombie-Britannique, ce qui a eu pour effet de redonner confiance aux investisseurs américains dans cette province, et de même dans l'ensemble du Canada? Est-ce que le premier ministre aurait l'intention de poser des gestes semblables à ceux posés par le Crédit social de la Colombie-Britannique?

M. Trudeau: Monsieur le président, je ne peux pas dire à qui ce résultat a donné confiance, mais je peux dire que cela en a enlevé pas mal à ceux qui sont assis à droite du député.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA QUESTION DU SERVICE BILINGUE DANS CERTAINES PROVINCES—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE PRIME AU BILINGUISME

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Elle a trait à la motion proposée par le député de Lachine en vertu de l'article 43 du Règlement au début de la séance et aux rumeurs selon lesquelles certains fonctionnaires fédéraux auraient l'intention de fournir les services fédéraux dans une seule langue dans la province de Québec. Compte tenu de la politique du gouvernement et, en fait, de l'attitude adoptée par le Parlement à ce sujet, le président du Conseil du Trésor peut-il assurer la Chambre que le gouvernement compte insister pour que les services fédéraux soient disponibles dans les deux langues conformément aux directives établies par la Chambre?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je n'ai aucune difficulté à affirmer que ceux qui sont dans des postes bilingues dans la province de Québec devront se conformer aux lois du Parlement et donner les services dans les deux langues aux citoyens de la province de Québec, qui parlent les deux langues officielles. Au surplus, le problème est présentement discuté avec le Conseil national, mais nous avons fait du progrès concernant ce problème-là. Nous ne sommes pas en mesure d'en venir à une entente avec le syndicat pour le moment; les négociations continuent donc avec ses représentants syndicaux et lorsque nous en serons venus à une entente, nous annoncerons les changements s'il y a lieu, mais je n'ai pas l'intention de céder à des menaces, que ce soit le premier, le deux ou le trois janvier de l'année prochaine.

[Traduction]

M. Baker (Grenville-Carleton): Comme ce problème semble se poser à la suite de la demande d'une prime au